

Sommaire

Page 1 : Edito

Pages 2 et 3 : Conseil National d'Aix en Provence

Page 4 : Rénovation du dialogue social

Page 5 : Le dossier de syndicalement vôtre

Pages 6 et 7 : Vie des syndicats

Page 8 : Société



Depuis la désindexation des traitements sur les prix, la valeur du point d'indice de la fonction publique, (qui sert de base au calcul de nos payes), a perdu plus de 15% de sa valeur en brut et 25% en net. Depuis 2000 la perte de pouvoir d'achat des agents publics est d'au moins 7%. Désormais il n'y a plus que l'avancement d'échelon ou les promotions qui permettent le maintien du pouvoir d'achat... et encore. Cette situation est scandaleuse. Elle touche tous les collègues, dans toutes les catégories et dans toutes les filières et principalement les plus bas salaires et les agents les plus précaires. C'est la négation du principe de la carrière, pierre angulaire de la Fonction Publique. C'est dans un tel contexte que notre revendication d'un SMIC à 1500€ prend tout son sens.

Loin des réalités de « la vraie vie » le gouvernement persiste et signe.

Pourtant ça continue car, même si le soleil n'a pas toujours été présent en cette période estivale, les prix, eux, ont pris un sacré coup de chaud : l'alimentation bien sûr mais aussi le gaz, l'électricité, les carburants, les loyers j'en passe et des meilleurs.

C'est dans ce contexte d'inquiétude générale des salariés que le gouvernement indiquait très tranquillement au mois d'août qu'il ne fallait pas s'en faire, que c'était une mauvaise passe et que « ça » allait bientôt repartir. Personne n'est dupe et surtout pas les salariés qui savent bien que les marges de manœuvre du gouvernement sont quasi nulles en partie à cause du cadeau fiscal de 15 milliards d'euros consenti en début de quinquennat.

Comme si cela ne suffisait pas, c'est en catimini que, cet été, les parlementaires ont prononcé l'oraison funèbre des 35h, puisque maintenant, et c'est une première en droit du travail en France, chaque entreprise va pouvoir déterminer son propre temps de travail y compris en dérogeant aux accords de la branche professionnelle.

C'est dans cet ensemble d'éléments de poursuite de la remise en cause de nos acquis que le gouvernement persiste, par sa politique libérale, à attaquer frontalement le monde du travail y compris dans le secteur public qui n'est pas épargné en particulier par les suppressions d'emplois.

C'est dans cette même période que vont se dérouler deux échéances importantes pour les syndicats du SNU-Clas. Les élections professionnelles de novembre 2008 pour le renouvellement des CAP, CTP et CHS et le 2 décembre le scrutin pour l'élection des membres du Conseil d'Administration de la CNRACL, notre caisse de retraite. La FSU sera présente à ces deux échéances. C'est donc le moment propice pour convaincre un maximum de collègues de voter pour nos listes. C'est à chacune et chacun d'entre nous de mener campagne pour que le syndicalisme que nous défendons soit soutenu par les agents de notre secteur.

Voter FSU c'est ne pas accepter la situation actuelle, c'est vouloir se battre en s'opposant aux décisions sociales lamentables prises par le gouvernement Fillon, vous savez le fameux ministre qui, en 2003, a orchestré la casse du système de retraite.

Nous devons faire partager notre engagement et nos revendications pour que nos collègues votent FSU.

La FSU, avec ses syndicats et ses militants, a agi et obtenu des résultats :

- Par son combat pour la défense du statut et des services publics.
- En agissant pour une meilleure carrière.
- En négociant un régime indemnitaire plus juste et stable.
- Par une formation initiale et continue adaptée aux besoins.

Faites voter FSU pour choisir des collègues :

- Qui rejettent toute forme de clientélisme et qui défendent les droits de toutes et tous dans la plus grande transparence.
- Qui militent pour un syndicalisme démocratique liant propositions, négociations, contestations et actions lorsque cela est nécessaire.
- Qui s'impliquent dans une organisation syndicale indépendante de tout parti politique mais qui sont porteurs de vraies valeurs.

J'espère que vos congés se sont bien passés et je vous souhaite une bonne rentrée revendicative, car pour gagner il faut lutter.

Didier BOURGOIN

Membre du Bureau National



SYNDICALEMENT VÔTRE

Journal du SNU-Clas FSU

163, Rue de CHARENTON – 75012 PARIS

Tél : 01.42.87.43.00 – Fax : 01.49.88.06.17.

Mail : snuclias-fsu@orange.fr

Mail : syndicalementvotre@cegetel.net

Directeur de la Publication : Michel ANGOT

Directeur de la Rédaction : Bruno BIDEZ

Régie Publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE

Clotilde POITEVIN : TEL : 05.55.24.14.03.

Illustrations : Placide : www.placide-illustrations.com

IMPRESSION : Imprimerie BREMOND

14, Rue Emile ZOLA – ZA de l'AGAVON

13170 LES PENNES MIRABEAU

N° ISSN : 1775-0288

N° CPPAP : 1110 S 07573

Dépôt légal : Juin 2005

Prix : 0,50 €

Conseil National d'Aix-en-Provence

28- 29- 30 Mai 2008

C'est au centre de La Baume à quelques kilomètres d'Aix en Provence que s'est tenu ce troisième conseil national. Pour la petite histoire cette bâtisse existe depuis 1632 et servait de lieu de détente pour les élèves et les professeurs du collège royal Bourbon d'Aix en Provence.

Depuis 1971 La Baume est devenu un lieu d'accueil et de formation ouvert à tous. Il est animé par une équipe composée de jésuites, de salariés et de bénévoles.

Le centre offre dans un parc de 12 ha un cadre de silence propice à la réflexion.

Cela tombait donc bien car l'ordre du jour de ce conseil national concernait l'actualité économique et sociale avec la signature du relevé de conclusion sur la rénovation du dialogue social (lire article page 4), le dossier de la Révision Générale des Politiques Publiques (lire article page 5), les élections professionnelles du 6 novembre et le dossier des retraites avec les élections CNRACL du 2 décembre.

Les trois jours de travail ont donc servi à débattre de cette actualité importante pour le service public et les prochaines luttes syndicales qui en découlent. L'intérêt était aussi de peaufiner ensemble, l'organisation et la stratégie des syndicats du SNU-Clias pour les rendez-vous du 6 novembre et du 2 décembre.



TEXTE ACTION

Validé à l'unanimité par les membres du conseil syndical national

Réuni en Conseil National le SNU-Clias, a procédé à une analyse du contexte économique et social de la période ayant suivi l'élection de Nicolas Sarkozy ainsi que des orientations et décisions engagées par le gouvernement.

Dans un contexte marqué par l'échéance des élections professionnelles du 6 novembre 2008 et du débat autour de la réforme de la représentativité, le SNU-Clias proposera aux agents de la FPT, avec les syndicats de la FSU, un maximum de listes de candidats.

Le contexte général

Après l'élection de Nicolas Sarkozy, le décalage entre ses promesses électorales et la réalité d'une politique de « réformes » ultra-libérales destinées à casser le service public, la fonction publique de carrière et les statuts à travers la Révision Générale des Politiques Publiques. Celui-ci apparaît de plus en plus flagrant à la population, dont les salaires et pensions sont bloqués, alors que les prix des services et produits de première nécessité explosent. Progressivement les salariés du privé et du public avec les retraités et les chômeurs sont

entrés fortement dans l'action et la mobilisation. Un mouvement de salariés sans papiers s'est organisé. Le mouvement a obligé le pouvoir à reculer sur le refus de leur régularisation. Ce combat illustre l'importance de la coopération entre les syndicats les associations et les collectifs de sans papiers pour obtenir leur régularisation.



La politique gouvernementale s'enferme dans une logique comptable en ne considérant les services publics que comme une dépense, jamais comme une richesse synonyme d'investissement pour l'avenir et d'égalité pour les citoyens. La RGPP se révèle ainsi un redoutable instru-

ment qui taille de façon drastique dans l'emploi public en fragilisant les missions et les services publics. En ce sens, elle constitue la « boîte à outils » d'un véritable plan social touchant l'ensemble de la fonction publique et ses agents et en conséquence une grave menace pour les usagers.



A l'Etat – dans la plupart des ministères – comme dans le secteur hospitalier ou dans les collectivités





locales, cette politique néfaste commence à produire ses effets. Ainsi par exemple la crise du logement est aggravée par la destruction du caractère public spécifique des organismes constructeurs HLM - financier et livret A et la vente des logements sociaux... Cette politique de privatisation laisse la place libre à la spéculation immobilière et aux intérêts privés.

Il est donc urgent de la combattre pour en stopper les effets, en mobilisant agents, usagers et élus locaux contre cette casse programmée de la fonction publique. C'est pour cela que le SNU-Clias FSU soutient la campagne nationale « Le service public est une richesse : mobilisons-nous ! » et le meeting du collectif organisé le 7 juin à Paris. Il participera à toutes les initiatives du collectif sur l'ensemble du territoire.

La révision des règles de représentativité

En janvier 2008 se sont engagés les négociations sur la représentativité et le dialogue social, qui viennent de déboucher sur deux textes concernant



le secteur privé et le secteur public. Le relevé de conclusions concernant la fonction publique est le fruit de combats syndicaux engagés depuis de longues années. Les trois principes adoptés vont dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale :

- La liberté de candidature aux élections pour tout syndicat légale-

ment constitué, ce qui signifie la fin des discriminations dont sont aujourd'hui victimes des syndicats de la FSU dans de nombreux secteurs et une réelle liberté de choix pour les personnels,

- le principe d'une représentativité et d'une composition des conseils supérieurs fondée exclusivement sur le vote des personnels,

- le principe d'accords majoritaires en voix.

Ce dossier était central car les conséquences de cet accord seront déterminantes pour le syndicalisme dans notre pays. Le SNU-Clias FSU se félicite que six fédérations syndicales (CGT-FSU-CFDT-UNSA-CGC et Solidaires) représentant les 3/4 des personnels des trois fonctions publiques, aient décidé de valider ce relevé de conclusion sur la rénovation du dialogue social.

Toutefois le projet de loi inclut un texte qui remet en cause toute la législation sur le temps de travail. A l'instar de la dissociation obtenue sur les CAP, le SNU-Clias FSU refuse par avance, tout passage en force sur la question du SMA (Service Minimum d'Accueil) ou sur les 35h, qui ne s'appuierait pas sur une décision validée majoritairement.

Lutter plus pour gagner plus :

Sur les retraites dont les mobilisations du 22 mai démontrent qu'elles portent clairement contre le nouvel allongement de la durée de cotisation, le SNU-Clias FSU soutient les perspectives d'un mouvement unitaire malgré les difficultés. On aurait tort de croire que l'ensemble du dossier des retraites est figé. Les conséquences et les effets négatifs des réformes de 1993 et 2003 suscitent une forte opposition qui ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que leurs effets se manifestent. Notre système de retraite par répartition et de solidarité intergénérationnelle n'a jamais été autant en danger.

La FSU dans la période difficile et en tant que principale organisation syndicale dans la fonction publique

étend son audience. Ceci, alors que le gouvernement multiplie ses attaques contre le mouvement et les organisations syndicales, avec notamment l'annonce d'un projet de loi imposant un service d'accueil des élèves les jours de grève par des agents territoriaux.

Concernant les salaires, le SMIC a fait l'objet, au 1er mai 2008, d'une revalorisation automatique de 2,3 % compte tenu de l'évolution de l'inflation depuis mai 2007. Cette revalorisation a une incidence directe sur les traitements de la fonction publique, qui ne peuvent être inférieurs au SMIC. L'écrasement des grilles salariales s'accroît. Les agents rémunérés sur les 3 premiers échelons de l'échelle 3 de rémunération, les 2 premiers échelons de l'échelle 4 et le



premier échelon de l'échelle 5 bénéficieront du même l'indice majoré 288. Le SNU-Clias FSU demande le retour de l'indexation des salaires sur l'évolution des prix et la prise des mesures d'urgence de revalorisation de l'ensemble des traitements des fonctionnaires s'imposent : 60 points d'indice soit 220 euros pour tous les agents.

Face à toutes ces attaques le SNU-Clias FSU prendra toute sa place dans la mobilisation que certaines fédérations de fonctionnaires envisagent pour début juin, lors de l'examen du projet de loi sur la mobilité à l'Assemblée nationale. Il mettra tout en œuvre pour aboutir à une convergence des luttes afin de faire échec à la politique destructrice de Sarkozy.

Signature du relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social Déclaration du secrétaire général de la FSU



A la fin de l'année dernière la FSU, avec d'autres organisations syndicales, disait fortement son souhait d'une négociation sur la représentativité et le « dialogue social » dans la fonction publique et avançait des propositions qui permettent de jeter les bases d'une démocratie sociale renouvelée.

J'enregistre avec satisfaction que cette négociation a pu aboutir à un relevé de conclusions assez largement positif soumis à la signature des organisations syndicales, même s'il ne répond pas à toutes nos demandes

Le relevé de conclusions que j'ai mandat de signer retient trois principes, qui vont dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale :

- la liberté de candidature aux élections pour tout syndicat légalement constitué, ce qui signifie une réelle liberté de choix pour les personnels et la fin des discriminations dont sont aujourd'hui victimes plusieurs de nos syndicats dans divers ministères.
- le principe d'une représentativité et d'une composition des conseils supérieurs fondée exclusivement sur le vote des personnels,
- le principe d'accords majoritaires en voix.

La mise en œuvre de ces trois principes indissociables, pour lesquels la FSU milite depuis longtemps peut permettre de créer une nouvelle dynamique de démocratie sociale dans la fonction publique. C'est en ce sens que ce relevé de conclusions recueille notre accord. Mais sa crédibilité repose bien évidemment sur une mise en œuvre rapide et loyale. Et les personnels y seront particulièrement attentifs. Ainsi, la mise en œuvre du volet accès aux élections ne saurait attendre. Il nous paraît déterminant que les élections professionnelles des prochains mois se fassent sous l'égide des règles nouvelles que nous venons d'acter en matière de liberté de candidature.

Cependant un vrai dialogue social ne dépend pas seulement d'un accord mais de pratiques fondées sur le respect des personnels et de leurs représentants. Et le moins qu'on puisse dire est que dans la période actuelle nous en sommes loin.

De ce point de vue nul ne comprendrait que le gouvernement ignore le refus unanime par les organisations syndicales de son projet concernant les CAP : les CAP sont pour les personnels un des fondements des garanties de transparence et d'équité auxquelles ils sont profondément attachés en matière de gestion de leurs carrières et notamment de mutation – les milliers de signatures recueillies en quelques jours sur une pétition de nos syndicats à ce sujet le montrent bien- et remettre en cause leur rôle ne pourrait être que fortement conflictuel. Je vous demande solennellement Monsieur le Ministre le retrait de ce texte.

De même il n'est pas de rénovation du dialogue social dans la fonction publique sans respect par les autorités gouvernementales des organisations syndicales et de leurs représentants, des droits syndicaux et sociaux des personnels, en particulier l'exercice du droit de grève. C'est pourquoi j'appelle le gouvernement à tenir compte du rejet unanime du projet de loi concernant le service minimum d'accueil à l'école. Le passage en force en ce domaine serait profondément contradictoire avec les objectifs et principes de ce relevé de conclusions et peut être que source de conflit.

Le texte que nous signons aujourd'hui est sans nul doute porteur d'avenir. A condition qu'on en fasse un bon usage et c'est dès aujourd'hui qu'il importe d'avoir des pratiques en cohérence avec le contenu de ce texte. La FSU sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre du relevé de conclusions sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique. Mais nul ne peut douter qu'elle continuera à agir avec les autres forces syndicales pour que les revendications des personnels soient entendues et que des réponses répondant à leurs demandes soient apportées.



Le dossier de Syndicalement vôtre

Halte à la Révision Générale des Politiques Publiques !

Derrière le verbiage habituel de réforme, de modernisation et de simplification, c'est en réalité d'une Réduction Générale des Politiques Publiques qu'il s'agit.



Le premier volet de cette offensive contre le service public de l'Etat a commencé en 2003. La droite au pouvoir n'avait plus systématiquement remplacé le départ de tous les fonctionnaires partant à la retraite, s'appuyant ainsi sur la logique de réduction automatique des emplois induite par la **Loi d'Orientation relative aux Lois de Finances** dans un contexte de régression budgétaire. Par ailleurs, le candidat SARKOZY a clairement annoncé la couleur en mars 2007 : « je m'engage à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ».

Le deuxième volet résulte du décret du 29 avril 2004 selon lequel « le préfet de région anime et coordonne l'action des préfets de département. Il détermine les orientations nécessaires à la mise en œuvre dans la région des politiques nationales et communautaires ». Le document gouvernemental du 12 décembre 2007 consacré à la prétendue « modernisation » des politiques publiques aggrave cette concentration des pouvoirs en précisant que « le préfet de région aura désormais une

autorité hiérarchique sur le préfet de département dans la conduite des politiques publiques ». La transformation des préfets de région (qui restent de surcroît sous l'autorité du ministère de l'Intérieur) en véritables proconsuls menace toutes les administrations départementales de l'Etat au détriment des usagers et des personnels.

Le troisième volet est naturellement la dégradation du rôle que l'Etat jouait pour garantir la sécurité de nos concitoyens, par exemple :

- « le contrôle de légalité sera automatisé sur certains actes courants et "l'Etat marquera ainsi une plus grande confiance et moins de contrôle tatillon sur les actes des collectivités locales" ;
- le transfert des fonctions de guichet aux mairies sera systématisé pour les passeports et les cartes nationales d'identité, et engagé pour le futur système d'immatriculation à vie des véhicules qui sera effectué dès 2009 par l'intermédiaire des garagistes ;
- le contrôle des installations classées dangereuses pour l'environnement devrait être allégé et retiré aux préfetures ;
- la conformité au permis de construire sera attestée sur l'honneur par le maître d'ouvrage ;
- la sécurité alimentaire sera attestée sur l'honneur par les fournisseurs ;
- le rôle des Directions de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, des Services Vétérinaires, des services d'hygiène, des Commissions Départementales de Sécurité contre l'Incendie sera réduit au strict minimum.

Ce véritable démantèlement des services de l'Etat au niveau départemental illustre parfaitement les propos tenus par le Premier Ministre le 10 octobre 2007 : « La réforme de l'Etat supposera

que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire ».

Les masques tombent : sous prétexte d'un déficit budgétaire qu'il a lui-même creusé à l'été 2007 avec la loi « TEPA » qui représente chaque année une dépense de 15 milliards destinée à reverser en moyenne 16.600 € aux 13.000 foyers les plus fortunés, le gouvernement supprime des dizaines de milliers d'emplois publics, brade les missions de service public au profit des entreprises privées. Pourtant l'exemple anglo-saxon, dont il prétend s'inspirer, démontre qu'après avoir massivement sacrifié les emplois publics, ces pays ont dû recruter tellement de fonctionnaires qu'ils ont retrouvé leur niveau d'il y a une vingtaine d'années (cf. Le Monde du 20 mai 2008). Rappelons enfin que ce fameux déficit dont on nous rabat les oreilles est de 38 milliards à mettre en relation avec les 15 milliards précités et les 20 milliards d'exonérations patronales diverses et variées...

Il est décisif que nous menions la bataille d'explications indispensable auprès de nos collègues et des usagers, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrions arrêter la machine infernale.

Philippe VOLLOT,
Secrétaire Général
du SNUP/FSU.



Succès du colloque sur « travail social et libéralisme » organisé par l'Inter 87 / FSU

23 mai 2008, près de 150 collègues issus des collectivités territoriales de la Haute Vienne, de structures associatives de l'action sociale, des écoles de formation, se sont retrouvés dans la salle de l'assemblée du Conseil régional du Limousin pour une journée d'études sur les conséquences du libéralisme sur le travail social.

C'est un groupe de travail issu des 2 sections syndicales du Conseil général qui en a permis la réussite.

Robert Lafaure, Directeur de l'Institut d'étude politique à Bordeaux, a apporté un éclairage sur l'évolution du droit du secret professionnel. Il a évoqué les menaces qui pèsent sur l'accroissement de la responsabilité sociale du travailleur social à la fois, aujourd'hui, considéré par les pouvoirs politiques comme informateur, contrôleur et responsable. Il a également évoqué la question du risque qui surdétermine aujourd'hui la logique de l'action sociale.

Michel Chauvière, sociologue, directeur de recherches au CNRS, a rappelé que la division du travail était toujours en cours dans le travail social, la construction de véritables holdings du social, en interrelation avec la RGPP au sein du ministère de la santé et de l'action sociale, la nécessité pour les travailleurs sociaux de

« se re – fabriquer » des espaces de libertés pour résister à la bureaucratie.

Difficile en quelques lignes de résumer la richesse des interventions des deux invités et des réponses données aux questions de la salle.

Les remarques de l'auditoire et la teneur des échanges ont permis de relever combien le thème du colloque et les points abordés constituent le quotidien de plus en plus difficile des professionnels présents. Les formateurs et étudiants en travail social ont évoqué la mobilisation en cours sur la gratification des stagiaires de plus de trois mois (cf. article)

Daniel Clérembaux, pour la FSU concluait le colloque sur la nécessité pour les travailleurs sociaux de reprendre du pouvoir usurpé par une technocratie centralisée toujours plus présente. Il s'agit de faire face aujourd'hui à des dispositifs administratifs de contrôles, de statistiques, de décisions toujours plus éloignées des réalités professionnelles qui trouvent leur origine, non seulement dans des logiques de rationalisation des coûts mais aussi dans la défiance vis-à-vis des professionnels.

Ville de Paris

Wifi : droit d'alerte et principe de précaution

À l'été 2007, suite à l'installation massive de bornes Wi-fi par la Ville de Paris, des personnels des bibliothèques (une cinquantaine sur 800), se sont plaints de divers symptômes (maux de têtes) et ont saisi le Supap-FSU.

Les questions inédites que posent les conséquences de la pollution électromagnétique au travail ont amené notre syndicat, aidé par les associations « Priartem » et « Agir pour l'environnement », à faire voter un moratoire sur le Wi-fi (CHS de Novembre 2007)

Suite à cette action, les collègues FSU de la BNF ont obtenu en avril 2008, qu'une connexion filaire soit installée au détriment du Wi-fi pour équiper les salles de lecture en accès internet. En mai 2008 un collègue de la Bibliothèque universitaire Ste Geneviève a fait valoir son droit de retrait, suite à des symptômes identiques, ce qui a amené cet établissement à déconnecter le Wi-fi et à convoquer un CHS.

Ces différents événements portés par le Supap-FSU, ont eu une forte résonance médiatique (TV, Radio, Web, Presse nationale et étrangère) et posé le problème de la pollution électromagnétique au travail. Ils ont permis également la convergence entre organisations syndicales et associations environnementales pour développer le principe de lanceur d'alerte et celui du principe de précaution.

Pour en savoir plus, tapez sur google « supap wifi »

Mais aussi :

<http://dacsupap.over-blog.org>

<http://www.next-up.org/NewsOfTheWorld/All.php>

<http://priartem.fr/>

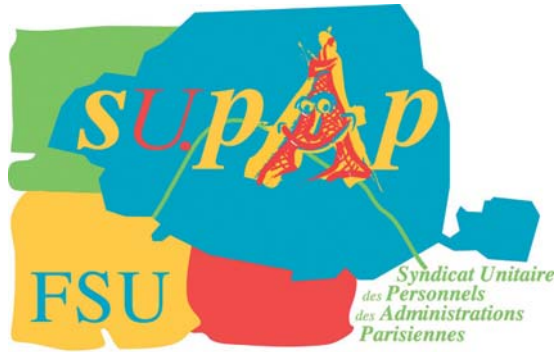
<http://www.agirpourenvironnement.org/>

<http://www.robindestoits.org/>

<http://riimem.blogspot.com/>



VILLE DE PARIS : LICENCIEMENTS D'AGENTS VACATAIRES. DES BIBLIOTHEQUES MENACEES DE FERMETURE ?



La Mairie de Paris va licencier, d'ici au 31 juillet, de nombreux vacataires travaillant dans les bibliothèques municipales de lecture publique.

La vie de certaines bibliothèques se trouve de ce fait menacée, notamment les plus petites d'entre elles. La Direction des Affaires Culturelles aurait d'ailleurs demandé la création de 40 postes de contractuels à plein temps pour couvrir les besoins minima.

Cette décision fait suite à celle, déjà prise il y a quelques jours, de retirer des agents récemment « *déprécarisés* » de certains établissements - « *Courcelles* » (8^e), « *Vaugirard* » (15^e), « *Hergé* » et « *Place des fêtes* » (19^e), entre autres – pour les affecter dans d'autres bibliothèques déjà en manque important de personnels. Le budget d'acquisition des bibliothèques a également été diminué de 60 %. Il devrait être rétabli, nous l'espérons, après les protestations des professionnels du secteur, par le Conseil de Paris ce mois de juillet.

Il y a un an, la municipalité parisienne avait déjà tenté de fermer définitivement la bibliothèque Vaugirard, puis renoncé à cause d'un large mouvement d'usagers, d'élus, et de personnels.

La politique culturelle de lecture semble donc compromise à Paris.

Le licenciement de ces vacataires semble aussi signifier que la nouvelle mandature sera identique à l'ancienne en ce qui concerne la question sociale. Cette orientation préfigure t-elle celle qui serait appliquée au niveau national par Bertrand Delanoë ?

Il se murmure en effet que la Ville profiterait de ces licenciements pour recruter d'autres vacataires et éviter ainsi des titularisations.

En tout état de cause, cette décision de la Mairie de Paris a des conséquences dramatiques sur les conditions d'existence de ces vacataires licenciés (perte de logement, mutuelle...)

Le Supap-FSU face à cette décision inacceptable, va contacter les autres organisations syndicales. Une Assemblée Générale de tous les personnels est programmée le jeudi 19 juin à la bourse du travail.

Le Supap-FSU doit être reçu par la nouvelle directrice des Affaires Culturelles de la Ville de Paris le mardi 10 juin. Nul doute que cette question sera abordée. La question d'un mouvement de grève pour sauver l'emploi de ces personnels et pour défendre la lecture publique se pose d'ores et déjà.

Communiqué de presse du Supap –FSU Lundi 9 juin 2008

Contact :

Marie Claude Sémel : 01.44.70.12.82.

Agnès Dutrevis : 01.44.70.12.80.

Bertrand Pieri : 01.44.70.12.82.

<http://dacsupap.over-blog.org>

Société

Pour obtenir l'abandon du fichier EDVIGE instituant le fichage systématique et généralisé, dès l'âge de 13 ans, par la police des délinquants hypothétiques et des militants syndicaux, politiques, associatifs et religieux

La FSU s'inquiète de la mise en place d'un fichier dénommé EDVIGE relatif à la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

Ce fichier centralisera et analysera « *les informations relatives aux personnes physiques ou morales ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif* », mais aussi « *les informations relatives aux individus, groupes, organisations et personnes morales qui, en raison de leur activité individuelle ou collective, sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public* » et enfin permettra aux services de police d'exécuter les enquêtes administratives

qui leur sont confiées « *pour déterminer si le comportement des personnes physiques ou morales intéressées est compatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées* ».

Le recensement des individus, groupes, organisations et personnes morales qui sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public pourra se faire dès l'âge de 13 ans. Sans



attendre les propositions de la commission VARNARD quant à la réforme de l'ordonnance de 1945, on voit là ce qui se dessine pour les mineurs délinquants avec la quasi suppression de l'excuse de minorité. La FSU condamne vivement cette mesure et la combattra.

La FSU dénonce l'amalgame entre les personnes exerçant des responsabilités électives ou jouant un rôle institutionnel et les individus qui, en raison de leur activité individuelle ou collective, sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public. Elle s'interroge en outre sur ce que revêt cette notion de susceptibilité d'atteinte à l'ordre public et demande au gouvernement si le fait même de manifester son désaccord avec lui ou de prévoir de le faire trouble l'ordre public. La multiplication de cas où la police, et parfois la justice, font peser sur des militants associatifs ou syndicaux des menaces lourdes de sanctions pénales ou administratives ne laisse pas d'inquiéter le mouvement social.

La CNIL a relevé que des données comme les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle pouvaient être

enregistrées, à titre exceptionnel, et souhaitait que le décret définisse explicitement la nature des données qui seraient susceptibles d'être enregistrées, ainsi que le caractère exceptionnel de leur recueil. L'article 2 du décret publié ne répond assurément pas à cette requête, et la CNIL a fait savoir qu'elle « sera particulièrement vigilante sur ce point et utilisera son pouvoir de contrôle pour s'assurer du caractère exceptionnel de l'enregistrement de ces données dans le fichier ». C'est un sujet d'inquiétude supplémentaire pour la FSU qui se joindra aux forces politiques, syndicales et associatives qui combattent de telles dérives indignes de la conception qu'elles se font de la démocratie.



APPEL

Sans débat public préalable, le gouvernement, par un décret publié au Journal officiel du 1er juillet 2008, a considérablement accru les capacités de fichage de nos concitoyens. Ce fichage sera assuré, à l'avenir, par la Direction centrale de la sécurité publique (fusion des Renseignements Généraux et de la DST).

A cette fin, un nouveau fichier policier sera mis en place sous le nom d'EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Il recensera, de manière systématique et généralisée, toute personne « ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». Sans exception, toutes les personnes engagées dans la vie de la cité sont donc visées.

En outre, ce fichage vise à permettre la collecte de renseignements identitaires sur les « suspects » (personne mais également groupe) simplement considérés, par la police, comme susceptibles, à l'avenir et de manière totalement hypothétique, de porter atteinte à « l'ordre public ».

Il permettra de compiler toutes les notes de renseignements telles que :

état civil, photographie mais aussi fréquentations, comportement, déplacements, appartenance ethnique, vie sexuelle, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenances syndicales et associatives ...

La police sera autorisée à consulter ce fichier en cas d'enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois.

Les mineurs ne seront pas épargnés puisque fait sans

précédent dans notre République et particulièrement choquant, leur fichage sera autorisé dès l'âge de 13 ans et cela sans qu'aucune infraction n'ait été commise et sur la seule base de leur dangerosité présumée.

Cette initiative gouvernementale, porteuse à l'évidence de nombreuses dérives, s'inscrit résolument dans le cadre de la mise en place d'une politique sécuritaire ouvertement revendiquée.

Le gouvernement est passé outre aux réserves émises par la Commission nationale Informatique et Libertés concernant ce fichier qui, dès sa parution, a suscité les plus vives réprobations de multiples organisations associatives, syndicales et politiques.

C'est pourquoi les organisations et les personnes signataires de cet appel :

- exigent le retrait du décret autorisant la mise en place du fichier EDVIGE qui institue un niveau de Surveillance des citoyens totalement disproportionné et incompatible avec une conception digne de ce nom de l'état de droit,

- sollicitent le soutien et la signature de tous nos concitoyens et de toutes les organisations attachées aux libertés publiques, au respect de la vie privée et des droits de l'enfant,

- s'engagent à se constituer, dès le mois de septembre 2008, sous forme de Collectif afin de prendre toute initiative utile visant à obtenir des pouvoirs publics qu'ils renoncent à la mise en place du fichier EDVIGE.

